

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

N° 8

OBJET :

Approbation de la convention de
partenariat avec le collège Pierre
de Ronsard pour des
interventions de la ludothèque en
son sein

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M.
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M.
AVEAUX, M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M.
ZUILLI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT
Mme DARROUX..... Procuration à M. le Maire
Mme BODILSEN..... Procuration à Mme ANGELO
Mme BOEHM..... Procuration à Mme BERRA
Mme BONNET-CHAMBON..... Procuration à M. ZUILLI
Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : - 1 OCT. 2025

Publiée le : - 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire
Montmorency le : - 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORRET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°8

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE PIERRE DE RONSARD POUR DES INTERVENTIONS DE LA LUDOTHEQUE EN SON SEIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024 approuvant le partenariat avec le Collège Pierre de Ronsard dans le cadre d'interventions de la ludothèque durant l'année scolaire 2024/2025,

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, la Ville souhaite proposer des animations culturelles et ludiques à destination des jeunes,

Considérant que la Ville souhaite pérenniser les actions et partenariats d'intérêt général qui étaient organisés par le Centre Culturel Rachel Félix les années précédentes,

Considérant que le personnel de la ludothèque du Centre Culturel Rachel Félix peut proposer des séances d'initiation et de mise à disposition de jeux de société aux élèves du Collège Pierre de Ronsard tous les mardis (hors vacances et jours fériés), de 12h à 13h, du 4 novembre 2025 au 23 juin 2026,

Vu l'avis favorable du Collège Pierre de Ronsard, représenté par sa Principale, Madame Fabienne VETIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du 10 septembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

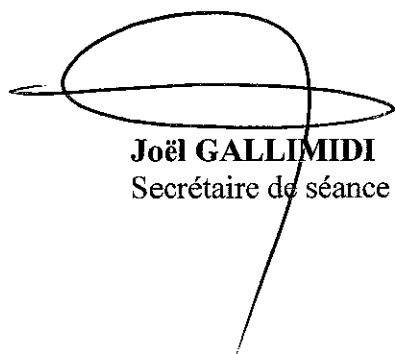
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

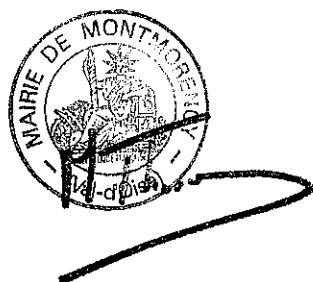
APPROUVE la convention de partenariat pour des interventions de la ludothèque du Centre Culturel Rachel Félix au sein du Collège Pierre de Ronsard durant l'année scolaire 2025/2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Joël GALLIMIDI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency